



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

CONSEIL DES LIGUES

Compte rendu de la visioconférence du 16 mars 2021

Participants :

✓ Pour la F.F.S.B.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.
Hubert CHANEL, Président délégué
Xavier MAJOREL, Directeur administratif

✓ Pour les Ligues boulistes régionales

Yves GROBET, Président LBR Auvergne Rhône-Alpes
François LARDY, Président LBR Bourgogne Franche-Comté
Serge OLIVER, Président LBR Bretagne / Pays de la Loire
Jean-Louis CHARNALET, Président LBR Centre Val de Loire
Antoine VELASCO, Président LBR Grand Est
Marc SALOMON, Président LBR Hauts de France
Franck BERUDI, Président LBR Ile de France
Yves GOURDON, Président LBR Nouvelle Aquitaine
Joelle NEEL, Présidente LBR Normandie
Yves PIRIAC, Président délégué LBR Normandie
Patrick CATHALA, Président LBR Occitanie
Gérard DUPOUY, Président LBR Provence Alpes Côte d'Azur

Après un tour de table permettant à chacun de se présenter, le Président remercie l'ensemble des ligues d'avoir répondu présentes à l'installation de cette nouvelle instance consultative dont la création a été décidée à l'Assemblée générale de février 2020.

1. Mise en place du Conseil des ligues

Le Conseil des ligues a vocation à être un relais favorisant la circulation montante et descendante de l'information entre toutes les instances boulistes d'autant plus dans ces temps troublés qui vont impacter durablement notre discipline en particulier sur le plan financier.

Les ligues régionales sont un rouage essentiel de la Fédération qui doivent participer à la mobilisation de tous les acteurs, dirigeants et conseillers techniques, pour unir les forces et travailler de concert.

2. Modalités de reversement de la ristourne de 10 €

En application de la décision votée par l'Assemblée générale du 16 janvier 2021, l'ordre de paiement a été donné pour régler aux CBD la ristourne de 10 € par licence sur la base des effectifs 2019/2020.

Le Président indique que l'esprit de la mesure votée par le Comité directeur du 3 décembre 2020 concrétisée par la constitution d'une provision de 445 870 € était de dégager une enveloppe pour favoriser la reprise d'activité et des licences. Sa transposition dans le respect des règles juridiques et comptables l'a quelque peu dénaturée.

Un courrier accompagnera ce versement pour préciser qu'il s'agit d'une aide à la fidélisation de nos licenciés et à la reprise de licences pour la saison 2020/2021 et pour appeler à la nécessaire mobilisation de toutes les associations sportives pour le salut de notre sport.

En fonction de l'aide obtenue dans le cadre du plan aide de l'Etat en faveur du sport, la Fédération prendra des mesures favorisant la redynamisation de la discipline en veillant à récompenser les CBD et les A.S. qui auront fait des efforts dans ce sens.

Un plan sera élaboré et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de novembre après avis du Conseil des Ligues.

Gérard DUPOUY observe que la saison passée a été fortement amputée et redoute que celle en cours soit blanche. Il s'interroge sur le niveau de l'aide que pourra apporter la Fédération et si cette dernière sera suffisamment incitative.

Le Président répond que rien ne peut être décidé tant que la date de reprise des compétitions, particulièrement des championnats de France, reste inconnue à ce jour et tant que le montant de l'aide gouvernementale n'est pas défini.

Il espère des décisions de l'Etat courant avril pour caler le calendrier sportif.

Concernant la ristourne, Franck BERUDI fait remarquer que les CBD ne sont soumis à aucun mode opératoire et qu'ils ont toute liberté de la répercuter ou pas à leurs A.S. sans que la ligue puisse interférer.

Face au risque de cacophonie résultant des différences de traitement d'un CBD à l'autre, il a adressé un courrier de sensibilisation à ses CBD.

Il considère aussi qu'il faudra impérativement faire un geste sur les licences 2021/2022.

François LARDY confirme que les ligues n'ont aucun pouvoir sur les CBD pour le reversement de la ristourne. Il indique aussi qu'il n'est pas incohérent que des CBD qui ont déjà pris des mesures financières pour inciter à la reprise des licences conservent tout ou partie de cette somme.

La question maintenant est de savoir à quel tarif seront vendues les licences de la saison à venir pour que chaque instance soit à même de préparer son budget.

Le Président reconnaît qu'on ne dispose d'aucun moyen de pression pour que la destination finale de la ristourne soit le licencié. Néanmoins, l'idée générale est de faire appel à la solidarité pour qu'un maximum de personnes reprennent leur licence.

La date butoir du retour des licences est fixée au 30 avril, mais cette saison, elle sera repoussée au 15 mai, date à laquelle une décision ferme sera prise quant à la tenue des championnats de France.

Le prix de la licence 2020/2021 a été voté à la dernière Assemblée générale, mais il sera nécessairement amendé en fonction de l'activité proposée sur la saison.

Un plan triennal comprenant les saisons 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 sera mis en place pour tenter de fidéliser les licenciés.

Yves GROBET indique que dans la plupart des CBD d'AURA, les 10 € seront déduits sur la licence 2020/2021 avec un effort supplémentaire du CBD de 5 à 10 € et un nouvel effort sera fait sur la saison prochaine.

Marc SALOMON estime que la Fédération ne doit pas être la seule à faire des efforts, les comités réalisent aussi des économies et pourraient vendre la licence à prix coûtant.

Le Président pense que 10 000 à 15 000 licences ne seront pas reprises cette saison, soit un manque à gagner de 500 000 € pour la Fédération d'où la nécessité d'élaborer un plan global de reprise incluant le prix de la licence, mais aussi des aides en direction des organisateurs qui ne pourront pas compter sur les recettes habituelles.

Serge OLIVIER est partisan d'agir sur le prix de la licence à la source afin d'éviter que des CBD en profitent indument.

Jean-Louis CHARNALET approuve la ristourne de 10 €, mais uniquement sur les licences compétition.

3. Reprise de l'activité

Actuellement et en dehors des publics prioritaires, seule la pratique en extérieur est autorisée dans la limite de 100 personnes et avec application des gestes barrières et des consignes reprises dans le protocole fédéral.

Lors de sa rencontre avec la Ministre chargée des sports le 5 mars, le Président a proposé une charte « Virons le virus » axée sur l'éducation comportementale que le sport est à même d'apporter. Ce document a intéressé le cabinet de la Ministre et a été communiqué au CNOF.

Les compétitions sont toujours interdites, mais les entrainements en situation de compétition sont permis. Il est donc possible d'organiser des concours loisir ou de sociétaires sur le plan de l'A.S. ou de l'ESB sans public, ni buvette, ni restauration, ni publicité. L'A.S. organisatrice peut inviter une autre A.S., un registre des participants doit être tenu pour faciliter la recherche des « cas contacts ».

Des assouplissements sont attendus au 15 avril.

Un courrier a également été adressé à la Ministre pour déroger d'une heure au couvre-feu.

Gérard DUPOUY s'interroge sur le maintien des concours Propagande 32 quadrettes ou 64 doubles programmés fin avril début mai dans la mesure où ils réunissent plus de 100 personnes. Le fait de jouer 1 jeu sur 2, d'être soumis au couvre-feu et de ne pouvoir assurer de buvette, ni de restauration expose aussi les organisateurs à des pertes financières.

Hubert CHANEL estime que la décision de maintenir ou d'annuler un concours Propagande peut se prendre jusqu'à 1 mois de la compétition. Néanmoins, les organisations de mai et juin lui paraissent compromises.

Le Président confirme à Jean-Louis CHARNALET que les redevances sur les concours Propagande ne seront pas facturées par la Fédération.

Patrick CATHALA espère une reprise en mai voire juin en réaménageant le calendrier de façon à prioriser les championnats de France et leurs qualificatifs, certainement au détriment d'autres concours programmés.

En termes de licences, il est essentiel de maintenir les qualificatifs vétérans qui touchent une grande partie de la population bouliste et dont le championnat ne se joue qu'en automne.

Hubert CHANEL répond que le Comité directeur réuni le 12 mars a décidé d'annuler le championnat des clubs et France Tirs.

Une réunion va être programmée avec les organisateurs des championnats de France pour faire un point de la situation et se donner une date butoir pour prendre une décision ferme sur la tenue ou pas des championnats. Pour les Doubles et les Quadrettes, une décision sera prise au 15 avril et pour les Simples, les Vétérans et le Trophée de France au 15 juin.

Pour les jeunes, un contact est pris avec l'organisateur du Combiné pour essayer de maintenir cette épreuve.

Le Président ajoute que pour tenir compte du caractère exceptionnel de la situation et des contraintes sanitaires qui seront en vigueur cet été, nous serons obligatoirement amenés à réaménager les championnats notamment avec moins de monde sur les sites de compétitions ou une répartition des équipes sur plusieurs sites, ce qui impactera le budget des organisateurs. Une aide fédérale sera prévue dans le plan de relance car il est primordial que les championnats aient lieu après leur suppression en 2020.

François LARDY approuve la ligne de conduite de la Fédération et les solutions émises.

4. La saison sportive 2021/2022

S'agissant des championnats 2021/2022 et comme annoncé dans le programme de la liste élue, 2 nouvelles compétitions font faire leur apparition afin de décerner des titres dans les nouvelles épreuves référencées sur le plan international.

La Commission nationale Mixité travaille ainsi à la mise en place d'un championnat de France Doubles mixtes et d'un circuit de Relais mixtes débouchant sur une finale nationale qui pourrait être retransmise à la télévision et qui pourrait se tenir en parallèle du championnat de France de Raffa.

Les qualificatifs seront organisés avec le concours des ligues et CBD.

A noter que ces compétitions mixtes sont éligibles aux aides de l'ANS ou d'autres organismes.

Patrick CATHALA fait remarquer qu'il faudra trouver des dates dans le calendrier pour caser ces nouveaux championnats et leurs qualificatifs. Les choses seront compliquées pour les dates du circuit de Relais mixtes.

Hubert CHANEL répond que le calendrier est en cours d'élaboration et que des compétitions seront nécessairement couplées.

Antoine VELASCO se fait confirmer qu'il y aura 2 catégories dans le championnat de Doubles mixtes et que la participation des F2 en 3&4 est à l'étude.

Gérard DUPOUY indique que le prochain titre de champion du monde de Relais mixte sera attribué en septembre à Martigues dans le cadre du Mondial Jeunes, ce qui occasionne des frais supplémentaires

Le Président répond que la FIB a fait ce choix car la plupart des nations font courir un U23.

Yves GOURDON demande des informations sur la réforme de la M3.

Hubert CHANEL répond qu'un tour des comités avait débuté fin 2019 pour présenter la réforme et recueillir les observations, mais le Covid a tout stoppé. Dès que cela sera possible, la consultation des comités reprendra et la réforme sera finalisée pour mise en application en 2022/2023.

D'autre part, le Président soumet l'idée qu'en 1^{ère} et 2^{ème} divisions, la qualification aux championnats de France se fasse uniquement sur la base du classement national et qu'en 3^{ème} et 4^{ème} divisions, la qualification se fasse que sur la base de qualificatifs régionaux.

De même, le système de catégorisation mérite d'être totalement repensé.

Jean-Louis CHARNALET estime que la qualification uniquement par le classement est inéquitable pour les équipes des comités à faible effectif qui sont contraintes à effectuer beaucoup de kilomètres pour se déplacer sur les concours nationaux.

François LARDY indique que les équipes de M2 ne trouvent aucun intérêt à dépenser de l'argent un week-end supplémentaire pour aller disputer un qualificatif à 3 ou 4 équipes. Selon Marc SALOMON, le problème vient de la diminution du quota d'équipes de M2 attribué par la Fédération à chaque LBR/CS. Avec moins d'équipes hors AURA, les concours ne se remplissent plus, certains disparaissent et les joueurs doivent se déplacer davantage.

Patrick CATHALA confirme que les quotas hors AURA sont trop faibles, il l'a signalé à plusieurs reprises, mais n'a jamais obtenu d'explication.

Antoine VELASCO ajoute que dans le Grand Est, les licenciés ne veulent plus jouer en F2 ou en M2 en raison des déplacements à effectuer et des coûts qui en découlent.

Concernant le Trophée de France, l'objectif de faire jouer les féminines et les licenciés Loisir n'a pas été atteint. Il a été rapidement assimilé à un championnat de France et donc dénaturé, d'où la nécessité de le réformer en changeant l'appellation et en le limitant au niveau régional.

Cette manifestation peut être l'occasion de lancer la licence journalière ou d'autres formules accordant des tarifs préférentiels aux membres de la famille d'un licencié.

Le Pôle sportif va également s'atteler à la réforme du championnat des clubs et à celui des A.S. de 3^{ème} et 4^{ème} divisions qui pourrait devenir mixte.

Une réflexion forte sera conduite avec la DTN sur la pratique des jeunes et la façon d'impliquer le corps enseignant.

Patrick CATHALA n'est pas opposé à faire évoluer le championnat des A.S. et d'intégrer des féminines à condition de bien définir les règles. En revanche, il considère que le championnat des clubs fonctionne plutôt bien, les engagements sont stables depuis plusieurs années, même si le budget est important pour ceux qui se déplacent. Le contenu des rencontres a été amélioré pour parvenir à l'équilibre : 1/3 d'épreuves physiques, 1/3 d'épreuves mentales et 1/3 d'épreuves de traditionnel.

Il reste néanmoins à définir quels sont les niveaux qui relèvent vraiment de la compétition.

Le Président rappelle que le championnat des clubs touche 4 % de notre population, ce qui est trop peu, les clubs de National 4 ont du mal à s'exprimer par manque de coureurs et par manque de budget.

L'objectif est de doubler le nombre de participants en trouvant une formule collant à la réalité d'aujourd'hui et permettant de ramener des spectateurs.

5. Questions diverses

Réunions en local : le Président informe les présidents de ligue qu'il leur rendra visite avant l'été et leur demande de mettre en place une réunion en présentiel avec leurs CBD. Il conviendra de prévoir 3 heures de réunion et 1 heure de convivialité.

Emploi : François LARDY s'interroge sur la pérennisation du poste en CDI du conseiller technique salarié de la Ligue Bourgogne Franche-Comté qui a pu être mis en place grâce à un dispositif d'aide à l'emploi, à l'aide fédérale par le biais de la Cellule DEF et à la contribution des CBD de la Ligue. S'il ne trouve pas de nouvelles aides en octobre, ce poste sera menacé.

Le Président répond qu'au vu de la perte de licences attendue et des conséquences financières, la Fédération ne pourra pas faire d'effort supplémentaire. Néanmoins, des aides exceptionnelles seront disponibles auprès de l'ANS pour les 2 années à venir.

A priori, une nouvelle aide plafonnée à 8 000 € verrait le jour et un plan triennal pour 2022, 2023 et 2024 serait mis en place pour les emplois existants.

Les conseillers techniques fédéraux apporteront une aide à la constitution des dossiers.

Le Président ajoute que le monde change et qu'à terme, le privé se substituera à l'Etat et donc le sponsoring aux subventions. Au niveau de la Fédération, il réfléchit à la mise en place d'un système de sponsoring au profit des jeunes et de la formation des encadrants.

DTN : le Président informe que Jean-Yves PERONNET sera le futur DTN de la F.F.S.B., la prise de fonction est prévue pour le 1^{er} juin, voire le 1^{er} mai.

Pour assurer l'intérim sur le haut niveau, les fonctions d'Entraîneur national Jeunes de Fabien AMAR ont été étendues aux Seniors féminines et masculins. Il est assisté de Stéphane PINGEON et de Xavier MAJOREL pour gérer un cycle de préparation jusqu'aux prochains mondiaux en septembre et octobre 2021.

Boule Santé : Yves GROBET préconise la mise en place d'une licence dédiée car cette pratique intergénérationnelle est un bon moyen de recruter.

Le Président approuve d'autant que ce secteur est aidé par l'Etat et il est créateur d'emplois.

Rôle des ligues : Yves GROBET fait observer que sa ligue comprenant 6 CS et 2 PADB, indépendants sportivement, ne fonctionnent pas comme les autres ligues. Elle ne gère pas les qualificatifs, uniquement quelques rassemblements de U13, et ne connaît donc pas les mêmes problématiques que les autres ligues.

Serge OLIVIER estime qu'il va falloir aussi se pencher sur la manière de fonctionner des ligues regroupant des CBD à faibles effectifs d'autant plus avec la crise du bénévolat.

Pour remédier à l'essoufflement des bénévoles, Patrick CATHALA informe qu'en Occitanie, un groupement d'employeurs est en train de se mettre en place avec des salariés à temps partiel chargés d'assurer les animations dans les A.S. de plusieurs CBD.

Licence : Patrick CATHALA demande si une réflexion sera lancée sur les volets de la licence.

Le Président confirme que le sujet mérite une étude approfondie et se donne 3 ans pour le trancher.

Ligue Sport Boules M1 : suite au retrait de GDP Vendôme Events, la Fédération reprend la maîtrise totale sur cette compétition. Si possible, quelques étapes seront mises en place sur la saison en cours, puis à partir de 2021/2022, une commission pilotée par la Fédération avec des représentants des équipes assurera le suivi tout au long de la saison.

Protection des données : le Président informe qu'il interroge le Ministère sur la protection des données personnelles recueillies auprès des éducateurs et des membres de comité directeur des instances boulistes dans le cadre de l'honorabilité.

De même, lors des entraînements dans les installations boulistes, les coordonnées des participants doivent être relevées pour faciliter la recherche des cas contacts. Ces relevés doivent obligatoirement être détruits le 15^{ème} jour.

Référent : le Président demande aux présidents de ligue de désigner un représentant qui sera le rapporteur du Conseil des Ligues.

LBR	Président(e)	Téléphone	E-mail
Auvergne Rhône-Alpes	Yves GROBET	06 80 48 27 26	yves.grobet@gmail.com
Bourgogne Franche-Comté	François LARDY	06 07 88 33 14	cbd58president@orange.fr
Bretagne Pays de la Loire	Serge OLIVIER	06 83 27 88 53	so.olivier07@gmail.com
Centre Val de Loire	Jean-Louis CHARNALET	06 60 62 78 88	cbd.loiret@orange.fr
Grand Est	Antoine VELASCO	07 87 57 85 14	lbrgrandest@orange.fr
Hauts de France	Marc SALOMON	06 12 99 65 94	lbrhdf80@gmail.com
Ile de France	Franck BERUDI	06 29 58 94 49	franck.berudi@orange.fr
Normandie	Joëlle NEEL	06 73 98 61 77	joelle.neel@orange.fr
Nouvelle Aquitaine	Yves GOURDON	06 64 61 53 92	ligboulnaq@gmail.com
Occitanie	Patrick CATHALA	06 78 85 25 33	cbrlrpatrick@gmail.com
Provence Alpes Côte d'Azur	Gérard DUPOUY	06 30 52 88 16	gd83210@gmail.com